

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2025

RENFORCER L'EFFECTIVITÉ DES DROITS VOISINS DE LA PRESSE - (N° 824)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AC14

présenté par
Mme Duby-Muller

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« la concurrence »

les mots :

« médiation compétente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le fait de nommer « l'autorité de la concurrence » dans le texte pose un problème, car dans le cadre des organismes de gestion collective des droits voisins de la presse, le champ d'intervention de l'autorité de référence pour la médiation est la Commission de l'Organisation et de la Concurrence dans le Domaine de l'Audiovisuel (COODA), dont les compétences sont identiques à celles de l'Autorité de la concurrence. Il serait donc préjudiciable de ne pas faire coïncider es deux organismes.